

Adresse de la société agricole d'Arpajon[sur-Cère] (Cantal), lors de la séance du 22 brumaire an III (12 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société agricole d'Arpajon[sur-Cère] (Cantal), lors de la séance du 22 brumaire an III (12 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 142;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2005\\_num\\_101\\_1\\_18061\\_t1\\_0142\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18061_t1_0142_0000_1)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

x

[*Extrait du procès-verbal de la société agricole d'Arpajon, le 3 brumaire an III*] (29)

Séance du trois brumaire, l'an trois de la République française une et indivisible.

Lecture à été faite de l'adresse de la Convention nationale au peuple français; cette lecture à été très souvent interrompue par les applaudissements les plus éclatans, et l'enthousiasme à été si général que sur la motion d'un membre, la société à arrêté qu'il en seroit fait mention expresse sur son procès verbal, que la Convention seroit remerciée sur ses principes énergiques, et bien rassurans pour le Salut public, pour le maintient du Gouvernement Révolutionnaire bien régularisé, et pour le soutient de l'unité, de l'indivisibilité de la République, de la liberté et de l'égalité, enfin pour l'assurance bien prononcée que fait la Convention de rester à son poste jusqu'à une paix ferme et durable.

Un autre membre à observé qu'il pouvoit se faire que quelques articles insérés dans notre dernière adresse ne fussent pas dans les vrais principes que la Convention vient d'adopter solennellement, qu'ainsy il seroit bon de les rapporter.

La société à arrêté que si elle est touchée dans quelque erreur, c'est bien involontairement, qu'au surplus elle déclare que les principes de la Convention sont les siens, et qu'elle n'en professera jamais d'autres.

Il a été fait également lecture de la loi rendue au sujet des sociétés populaires et il à été convenu à l'unanimité que quoique cette loi ne fut point envoyée officiellement, il suffisoit que la société en eut connoissance pour qu'elle s'empressât de s'y conformer en tout point, et qu'extrait du procès verbal de la séance de ce jour seroit de suite adressé à la Convention nationale, notre seul centre et que nous soutiendrions aux dépens de notre sang.

Le citoyen Milhaud, représentant du peuple, présent à la séance à été invité d'exprimer luy même à la Convention nationale le voeu de tous les agricoles.

BRIGON, *ex-président*,  
BONHOMME, *vice-président*.

y

[*Adresse présentée par la section de la Fraternité à la Convention nationale, Paris, le 22 brumaire an III*] (30)

Citoyens Représentants,

Nous venons au nom de la section de la Fraternité vous exprimer la joie qu'elle a ressenti,

(29) C 326, pl. 1416, p. 1.

(30) C 326, pl. 1416, p. 20. *Bull.*, 22 brum.; *Moniteur*, XXII, 487; *Débats*, n° 781, 750.

en voyant entrer dans son sein des hommes amis des principes et des loix, des patriotes vertueux. Les cris de l'innocence persécutée ne sont pas en vain parvenus jusqu'à vous. Vous avez rendu des peres à leurs familles, des citoyens à la patrie, des heros à la gloire. Tandis que des Pyrénées aux Alpes, du Rhin à la Meuse, la liberté triomphe, tandis que d'une main, vous tenez la victoire enchainée sous nos drapeaux; de l'autre, vous répandez sur nous les bienfaits d'une glorieuse révolution. C'est sur les bases de la morale et de la vertu que vous avez fondé la République, c'est par des loix sages et justes que vous l'affermirez. Restez à votre poste, Pères de la patrie : si les factieux méditoient encore de couvrir la France de deuil, et de sang, s'ils osoient conspirer de nouveau, les sentinelles du neuf termidor sont là; elles veillent aux portes du Sénat. Guerre aux terroristes, guerre aux fripons, guerre aux évangélistes de la révolte contre la Représentation nationale. Voila le cri du peuple, vive la République, vive la Convention.

DOMMANGET, *président*,  
CHEVALLIER, *vice-secrétaire*.

*Réponse du Président* (31).

Citoyens,

L'énergie, on vous l'a dit déjà, l'énergie a commencé la révolution : c'est à la sagesse à la terminer. Cependant, au lieu de jeter des regards attristés sur quelques jours nébuleux qui ont accompagné les orages inséparables d'une grande révolution, voyons plutôt les jours sereins que nous prépare la victoire, et qui doivent assurer la prospérité d'un grand peuple; fixons parmi nous le règne de la fraternité, qui n'aime ni le sang ni les persécutions, mais qui rejette également et le froid égoïsme qui calcule et le modérantisme qui étouffe en caressant, et par des détours astucieux se fraye un chemin à la domination.

La Convention nationale saura éviter ces deux écueils. Forte de tout ce qu'elle a fait pour le peuple, elle saura en assurer le bonheur : que ses représentans soient donc ses uniques guides : il ne peut en avoir de plus sûrs; eux seuls doivent être son éternel point de ralliement.

La Convention reçoit vos observations avec satisfaction; elle vous invite aux honneurs de la séance.

[Les citoyens défilent dans la salle, au milieu des applaudissements de la Convention, qui décrète la mention honorable de l'adresse, et des acclamations des tribunes.] (32)

(31) *Bull.*, 22 brum.; *Moniteur*, XXII, 487; *Débats*, n° 781, 750-751.

(32) *Moniteur*, XXII, 487.